

Compte-rendu de la réunion de bureau
du lundi 28 mars 2022
à 13h30
au siège du Stade Merlo

Présents : Boucherat R, Cesare J, Desvilles A, Husson L, Sanchez R, Thiébault M

Excusé : Lacroix A.

1) Approbation du CR de réunion de bureau du 09/02/2022

Les présents approuvent le CR

2) Relevé de décisions et suivi

Facture travaux du siège : Charles n'a rien reçu

Toilettes : Luc n'a pas vu le président du foot. Le sujet a été à nouveau abordé avec le directeur du service des sports.

Fiches santé : reste à faire

Sport en fête – 25 juin – rando prévue par Roger (à voir lors de la prépa de cette manifestation)

Séjour Arêches : bilan des remboursements

Autres points : voir relevé de décisions

3) Compte-rendu de la rencontre du 14/02/22 avec Directeur des Sports –Oullins

4 personnes présentes : Luc, Roger, Alain D, Mado

Le Directeur des Sports a posé des questions sur l'historique du club, le fonctionnement, le budget, la rando santé et les idées pour le développement.

Il a confirmé une subvention exceptionnelle de 250 € pour les 20 ans du club.

Le sujet des toilettes a été abordé.

4) Fête du CASI à La Bachasse le Di 19/06/22

a. CR de la réunion de préparation du 14/03/22

Au centre du terrain, stands avec présentation des différents clubs.

Parcours – découverte : chaque participant fera tamponner son carton vers les différentes activités proposées.

Un cadeau sera offert sur présentation du carton plein.

Le contrôle, à l'entrée, sera plus exigeant. Le club fournira une liste des non-cheminots pour permettre leur entrée dans le parc.

b. Que propose-t-on comme activité ?

Lecture de cartes

c. Que se fait-on financer ?

Envoyer un devis au CASI avec cartes, crampons forestiers, raquettes à neige, bâtons, tee-shirts logo CASCOL.

5) Compte-rendu de l'AG CDRP le 18/03/22

Voir le compte-rendu sur le site

Baisse générale des effectifs dans les clubs

Pas de formation dans le Rhône : il n'y a plus d'équipe de formation dans le Rhône.

Le comité recherche des volontaires pour devenir formateurs et monter une équipe pour 2023. Cela nécessite d'être titulaire du BF.

Pour les formations hors-département le Comité remboursera 50 € pour un CARP ,100€ pour un BF et les frais kilométrique du déplacement (0,35 € du km).

Le comité peut organiser des formations ou recyclages « Secourisme ». Recenser les besoins en PSC1 (formation initiale ou recyclage) dans notre club et les envoyer au Comité.

AG 2023 dans la 1ère quinzaine de mars. Luc propose d'accueillir l'évènement à Oullins dans la salle Collovray. (plus salle du Caveau pour le buffet)

6) Formations

La formation PSC1 est à renouveler, en principe, tous les 2 ans.

Propositions à faire :

PSC1 - initial : Mado TH, Françoise LE, Hélène OD, Jean-Marc RO, Jean-Marc FR, Dominique GA, Vincent CO, Alain LA

PSC1 – Remise à niveau : Roger BO, Charles GR, Patrick LE, Christian GU.

Luc envoie un mail à chacun et donne la liste au Comité.

Lecture de cartes (en interne)

Hélène OD, Mado TH, Michel CO, Françoise LE, Lucien CH

Utilisation Openrunner/ Sitytrail / liaison informatique

Josiane CE, Sylviane LI, Mado TH, Christian CO, Philippe SP, Alain LA, Jacques BRI

7) Participation AG « CASCOL Groupement » le 09 avril 2022

Au siège le samedi 09 avril à 10 h 30

Alain LA participera.

8) Prix de l'adhésion pour la saison 2022/2023

Le prix FFRP ne changera pas.

Point non abordé → report à la prochaine réunion

9) Achat Topo « TML », « Traversée Massif Central », « Les environs de Lyon à pied ... mars 2022 » et « Tour de Lyon ... sortie en mai 2022 » par le Club ?

Le club achètera les 4 nouveaux topoguides proposés par le Comité.

10) Covoiturage

a. Coût : 25 cts/km maintenu pour le 2^{ème} trimestre 2022

Luc envoie un mail à tous les adhérents pour rappeler que le prix fixé ne doit pas être remis en cause.

b. Suivi des adhérents utilisant leur véhicule pour les randos

Le suivi sera réalisé sur le fichier « Présence Randos »

Les organisateurs communiqueront le nom des chauffeurs en même temps que la liste des participants.

11) Séjours :

- a. Date limite de paiement du solde des séjours
Pour tous les séjours, les acomptes seront encaissés et le solde sera encaissé, au plus tard, 10 jours avant le départ.
Pour les séjours en gestion libre, demander une somme plus large.
Ne pas oublier les 10 %
- b. Séjour « Raquettes Arêches » → Bilan financier / assurance
Bilan financier pas terminé → prochaine réunion
Remboursements assurance :
Gérard GI a reçu un remboursement de 48,81€. Reste à charge : 97,69 €
Le Cascol a payé 65 € pour le guide
Jeanine IS a payé 65 € pour le guide, n'a pas été remboursée
Norbert MA a reçu de l'assurance 104,50 € Reste à charge : 144,75 €
Total des 3 adhérents : 97,69 € + 65€ + 144,75€ = 307,44€
Le Cascol remboursera 50 % du reste à charge à chacun de ces adhérents.

12) Présentation du programme T4/2022

- a. Quand ? (date définitive à arrêter)
Jeudi 23 juin 2022
- b. Où ? dans la salle de la Bachasse prêtée par le CASI
- c. Modalités ? Au retour de la rando à Rontalon proposée par Sylviane
Autour d'un goûter (viennoiseries et boissons)
Projection du programme « par mois » sur le mur → 3 ou 4 projections
Pas de lecture du programme. Intervention de quelques organisateurs pour décrire leurs randos.
Demander sono et vidéoprojecteur à Martine Brun .
Demander 2 autres vidéoprojecteurs aux autres clubs « CASCOL »

13) Randos du dimanche (Nombre et moyenne de participants et qui ?)
Point non abordé → report à la prochaine réunion

14) Questions diverses

15) Date prochaine réunion de bureau

Mercredi 27 avril à 13 h 30